



ACTIONS CFTC



CHEF-FE DE SALLE

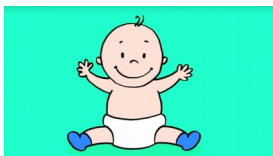
Entre le « marteau et l'enclume » les chef-fe-s de salle des restaurants scolaires se retrouvent:

- chargés de **combler les absences** non remplacées et les sous effectifs récurrents
 - à se plier aux **lourdeurs d'une gestion paperassière** des repas
 - à jongler avec les ordres et contre ordres d'une **armée mexicaine** de grands chefs
 - à faire l'interface avec **les parents**
- et ... à surtout ne pas proposer **d'initiatives de bon sens**...et sommés de se **taire**



Ces professionnels de la restauration nous disent ne plus se retrouver dans leur **rôle et missions**. Et ont le sentiment d'être **accablés de responsabilités** sans avoir le moindre pouvoir décisionnaire.

La CFTC demande de sortir de cette AMBIGUÏTÉ organisationnelle, pour que ces agents compétents puissent enfin EXERCER pleinement leurs fonctions .



+ DE TOUT PETITS EN MATERNELLES

Le gouvernement a imposé aveuglément **la scolarisation des enfants de 3 ans en maternelle**.

Fin août, **la CFTC** a saisi l'administration du risque **d'affluence des plus petits** en classes de maternelles, avec les conséquences de surcharge de travail pour nos collègues : **ATSEM, Restauration, SMAP, etc.**

Fidèle à sa stratégie du « *circulez il n'y a rien à voir* », la technocratie visionnaire nous a fièrement annoncée : « *aucun écart (d'effectifs) n'est observé, les enfants étant déjà habituellement tous scolarisés à l'âge de 3 ans sur le territoire.* »

Sauf que sur le terrain c'est un tout autre constat que **les agents débordés** expriment. Il y a bien eu des dizaines de scolarisés **supplémentaires** dans les maternelles. Et accueillir des tout petits, pas encore propres et peu autonomes, demande **un travail décuplé** pour les agents, déjà fortement sollicités.

La CFTC demande qu'à défaut d'avoir anticipé, le problème soit pris à bras le corps pour que le SERVICE PUBLIC d'accueil des enfants et les CONDITIONS DE TRAVAIL de nos collègues ne se dégradent pas.

PÉNIBILITÉ des MÉTIERS et RECONVERSION (Des professionnels de la petite enfance et enfance)



LES AGENTS BIEN SEULS FACE À L'USURE

Quand les agents en cours de carrière, légitimement épuisés par les **fortes sollicitations** de leur métier, demandent à s'investir dans un autre travail, **ils se retrouvent bien seuls** et c'est le parcours du combattant qui commence.

Les arguments opposés par la haute administration sont : « C'est une démarche individuelle » et le « statut des fonctionnaires » est un frein à un autre métier.

Pourtant, anticiper que les agents ne finissent pas en arrêt maladie et recourir aux possibilités d'intégration directe (prévue dans les statuts), restent bien du seul ressort et de la seule volonté de la collectivité territoriale .

Et c'est bien la **volonté** qui manque, car tout en se retranchant derrière la rigidité des statuts, l'Autorité Territoriale n'a rien trouvé de mieux qu'**alourdir les règles de mobilité Interne**, en instaurant une **perte** de régime indemnitaire en cas de mobilité volontaire.

Pourquoi attendre que les agents **soient en arrêt maladie**, physiquement **atteints** ou psychologiquement **épuisés**, pour envisager un « **Reclassement** » ?

Ne pourrait-on pas voir chez les agents à mi parcours professionnel, une ressource humaine **riche de compétences transversales** et d'**expérience** du service public ?

Par exemple, les auxiliaires de puériculture ou les C.A.P. Petite Enfance, ont acquis **un savoir faire exceptionnel** dans les **relations aux usagers** (*qui ne saurait être réduit à changer les couches des petits*), et qui est **transposable** à de nombreux métiers en **contact** avec le public.

Pour peu que soit **anticipé** et intégré dans leur **plan de carrière**, des formations adaptées susceptible d'apporter les prérequis nécessaires aux **changements d'orientation** métier.

La CFTC demande à sortir de la seule logique de la DÉMARCHE INDIVIDUELLE, pour que les questions de la RECONVERSION PROFESSIONNELLE à mi parcours et la mobilité VOLONTAIRE, devienne une OFFRE institutionnalisée et programmée.

LA CFTC C'EST VOUS !

Mustapha OUHADIA : 07.51.88.28.31

Catherine BOUCHER : 06.67.35.50.43 / Pierre THEVENOUX : 07.68.45.37.00

Catherine COURSIERE : 06.25.65.12.46

CCAS / Omar KHERROUBI : 06.62.87.56.40

email : territoriaux63cftc@gmail.com